

Décision

Générale

colonial

Décision n° 546 du 9 avril 1946

n° 546

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1946

Date de publication

9 avril 1946

Date du numéro

30 avril 1946

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence de un mois à passer à Tadjoura a été accordé à compter du 10 avril 1946 au milicien de 2e classe Mabruck Salem. n° mle 1435, de la milice indigène. Durant son congé, le milicien Mabruck Salem percevra sa solde entière dérogée de tous accessoires.